

PROCES VERBAL**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARDIES****Séance du 15 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel BIROU, Maire,

Présents : Mesdames BELLECAVE, CHALMET et DUREN, Messieurs AGUILAR, BIROU, ESCOFET, HAGET, LADEBESE, LAFFITTE, SIMONIN et VIGNASSE-OUERBOU

Excusés : Madame GEORGET

Absents : Messieurs CAMGRAND, MERCEUR et PEREIRA DE OLIVEIRA

Secrétaire de séance : Madame CHALMET Marie

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance
- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026 – 2030
- Subvention de fonctionnement pour le groupe scolaire
- Noël des écoles
- Noël du personnel communal
- Application du régime forestier pour des parcelles forestières sises sur le territoire communal de Pardies (64)
- Compte rendu des décisions prises par le Maire
- Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

2. N° 20251015_D01 OBJET : ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2030

Le Maire rappelle au conseil municipal les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat-groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la **Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) Assurances** en sa qualité d'assureur et **RELYENS** comme courtier/gestionnaire du contrat-groupe.

Deux contrats sont proposés :

- **Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL :**

Le taux de cotisation est fixé à **7,40 %** et comprend **toutes les garanties** :

Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et Longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail + Infirmité de guerre

Le niveau des remboursements des indemnités journalières/rémunérations versées aux agents est fixé à hauteur de **90 %**.

- **Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC :**

Le taux de cotisation est fixé à **0,96 %** et comprend **toutes les garanties** :

Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

Le niveau des remboursements des indemnités journalières/rémunérations versées aux agents est fixé à hauteur de **100 %**.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité.

Elle est constituée du traitement indiciaire brut annuel et de la nouvelle bonification indiciaire (élément obligatoire) et de façon optionnelle :

- Du supplément familial de traitement
- De tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité
- Du RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA)

Les nouveaux contrats ont une durée de 5 ans (**du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030**) **avec un maintien des taux pendant les 3 premières années.**

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

DÉCIDE l'adhésion aux contrats d'assurance proposés par la CNP avec RELYENS comme courtier à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. N° 20251015_D02 OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU GROUPE SCOLAIRE

Cette subvention vient alimenter la coopérative scolaire qui contribue au financement des projets menés par le groupe scolaire. Ce sujet est régulièrement abordé lors des conseils d'école et comme pour chaque versement de subvention, le conseil municipal s'interroge sur la pertinence de ce financement.

Le Conseil municipal, **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement de :

- 800 € à l'école maternelle,
- 1 000 € à l'école primaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. N° 20251015_D03 OBJET : NOEL DES ECOLES

A l'occasion de Noël 2025, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'accorder une subvention de :

- 600 € à l'école maternelle,
- 700 € à l'école primaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. N° 20251015_D04 OBJET : NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'occasion de Noël 2025, le conseil municipal, **DECIDE** d'attribuer :

- 100 € par enfant de moins de 10 ans,
- 120 € par enfant de 10 ans à 16 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. N° 20251015_D05 OBJET : APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR DES PARCELLES FORESTIERES SISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE PARDIES (64).

Lors de l'établissement de ce programme forestier l'ONF demande l'ajout d'une parcelle jusque là oubliée dans le décompte. Cette dernière se situe juste avant le pont de la Lèze (zone de présence des tortues). Cet ajout ne change pas le contenu du plan d'aménagement.

Le nouvel aménagement forestier (2026-2045) reprend le périmètre retenu à l'arrêté préfectoral du 20 février 2006. Toutefois, après étude de la liste et de la surface des parcelles cadastrales relevant du régime forestier, une mise à jour apparaît nécessaire. D'une part, cette mise à jour découle d'un meilleur calage et calcul des parties de parcelles cadastrales sous régime forestier grâce aux outils d'information géographique aujourd'hui disponibles. D'autre part une parcelle cadastrale en partie sous régime forestier avait été oubliée dans la liste des parcelles sous régime forestier. Ces ajustements mineurs ne modifient pas le périmètre forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande **L'ACTUALISATION** de la liste des parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier (tableau ci-dessous) et la réaffirmation de celui-ci pour **73 hectares 92 ares 16 centiares**.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance cadastrale (ha)	Surface sous Régime Forestier (RF) en ha
PARDIES	AD	111	BETH LOCQ	0,2444	0,2444
"	AD	112	BETH LOCQ	0,3252	0,3252
"	AH	90 partie	AV DU MOULIN	6,3175	6,1286
"	AH	91 partie	AV DU MOULIN	10,4645	4,8272
"	AK	1	TUNATS	26,9099	26,9099
"	AK	2	HIAROTS	2,6546	2,6546
"	AK	3 partie	HIAROTS	1,6611	1,5411
"	AK	5	HIAROTS	0,0398	0,0398
"	AK	28	ASEROOU	0,4365	0,4365
"	AK	29	LABARTETTE	2,6145	2,6145
"	AK	53	SERIT GERMAN	0,1018	0,1018
"	AK	54	LABARTETTE	1,0668	1,0668
"	AK	96 partie	LOU BOSCO	2,6927	1,0048
"	AK	97	LOU BOSCO	2,1719	2,1719
"	AL	7	AYGUETTES	1,4208	1,4208
"	AL	9	LOU BOSCO	6,0262	6,0262
"	AL	10	LOU BOSCO	4,8138	4,8138
"	AL	11	LOU BOSCO	3,2118	3,2118
"	AL	86	MARLATS	7,7267	7,7267
"	AL	102 partie	AYGUETTES	3,4768	0,6552
TOTAL de la Forêt communale de Pardies sous RF :					73,9216

7. DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

49/2025

Virement de crédits

N°		Date		Description	
1		17/07/2025		Ajustement articles amortissement	
Opérations d'ordre					
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		0,00	-7650,00	0,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles		0,00	7650,00	0,00
Totaux :			0,00	0,00	0,00
Art. 6811		Solde avant : 0,00		Après : 0,00	
Opérations d'ordre					
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
28041512	Bâtiments et installations		0,00	7650,00	0,00
28041582	Bâtiments et installations		0,00	-7650,00	0,00
Totaux :			0,00	0,00	0,00
Art. 28041512		Solde avant : -7 650,00		Après : 0,00	
N°		Date		Description	
2		25/09/2025		Virement de crédits Dépenses antenne Eglise	
Opérations d'ordre					
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
2112	Terrains de voirie	20	-310,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55	310,00	0,00	0,00

Marché public

Procédure adaptée : SDF_2025 : Travaux des surfaces bétonnées (circulations et banquettes coulées en place) du parvis de la salle des fêtes – Pardies (64150)
Marché attribué à l'entreprise SOLS MIDI PYRENEES en date du 29/09/2025 pour un montant de 100 468,50 € HT.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Concession cinquantenaire de 4m² dans le carré F au nom de M. CASSE Rémy

Renonciation au droit de préemption

- 16 rue Hourcade, AC 246 et 247, ex SICABAIGT.
- 7 rue cauneille, partie de la AC 274, ex SOUBRE.
- Lotissement lou bilatge, AC 231, ex SGE.

8. DIVERS

- **Le projet fibre** étant terminé l'ensemble des boxes de la commune seront résiliées avant la fin de l'année. De plus internet sera accessible dans de nouveaux lieux, notamment à la salle de réception. La sécurité a également été renforcée en cas de cyberattaque,
- **Salle des fêtes :** Les travaux débuteront le 20 octobre 2025 pour environ 2 mois de travaux. Le chantier devrait donc être terminé pour le 31 décembre au plus tard,

- **Lotissement Lou Bilatge** : il reste deux lots à vendre via le lotisseur SGE et deux lots qui appartiennent à la mairie,
- **Cimetière** : la liste des concessions est actuellement en cours de finalisation et sera de nouveau affichée au niveau du plan du cimetière,
- **Octobre rose** : la commune organise le dimanche 19 octobre 2025 deux marches (5km et 10km) au départ de la salle de réception ainsi que des cours des gym réservés aux femmes. Chaque activité est au coût de 5€ reversés ensuite à la ligue contre le cancer,
- **Digue** : les arbres présents sur la digue seront abattus à compter du 16 octobre 2025 dans le cadre du projet du syndicat du gave de Pau relatif à notre digue,
- **Netto** : l'entreprise Netto est en train de finaliser le projet et indique qu'une promesse de vente devrait être signée avant la fin de l'année 2025 (ainsi que le dépôt du permis de construire).
La commune relancera ensuite les échanges avec la CCLO et le Département 64 pour travailler et sécuriser l'accès au Pôle commercial (intersection rue du fronton et avenue du pont de pierre) et au futur magasin Netto,
- **Caméras de vidéosurveillance** : les travaux de passage de câbles sont terminés en régie et l'entreprise SIS sécurité installera les caméras les 3, 4 et 5 novembre prochain. Des caméras sont prévues à la salle des fêtes, à la mairie et au niveau du fronton / city stade,
- **Stade annexe** : l'installation du nouvel éclairage LED est terminée et en attente d'un test de nuit afin de valider ou non son efficacité,
Les travaux sur le parking du stade annexe sont terminés ainsi que la réfection du chemin des Ayguettes et de l'allée des pionniers. L'accès à la bache incendie a également été finalisé,
- **DomoFrance** : un projet devrait être réalisé sur la commune (13 logements). Le permis de construire devrait être déposé avant la fin du mois d'octobre 2025,
- **Syndicat Gave et Baïse** : travaux en cours pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées sur la rue du Muguet (les rues Hourcade et Provence seront concernées ultérieurement),
- **Mairie** : travaux en cours pour la réfection des toilettes de la mairie. Le chantier devrait être terminé avant la fin du mois d'octobre 2025.
Les boiseries extérieures ont également été repeintes.
- **Cuisine de la salle des fêtes** : les travaux sont terminés.
- **Complexe sportif** : l'entreprise Barthe & fils nous fera parvenir dans les jours à venir un devis pour reprendre l'étanchéité des puits de jour,
- **Pôle médical** : la peinture de la charpente (entretien) est en cours. Il est signalé quelques soucis d'infiltration dus à l'étanchéité du toit terrasse qui nécessiteront certainement un entretien assez important dans les années à venir,
- **Formation des élus** : une formation est proposée aux élus du conseil municipal sur le thème des « finances publiques ». A ce jour 7 élus ont fait part de leur intérêt et une date sera proposée par email très rapidement,

- **Cérémonie du 11 novembre** : les invitations ont été envoyées aux conseillers municipaux pour le repas traditionnel en présence des anciens combattants qui se tiendra au pottock le mardi 11 novembre,

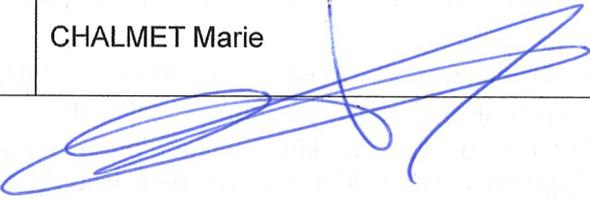
Fin de séance à 19h15.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées N°20251015_D01 à N°20251015_D05.

Liste des membres présents :

AGUILAR Michel
BELLECAVE Evelyne
BIROU Daniel
CHALMET Marie
DUREN Martine
ESCOFET Claude

HAGET Robert
LADEBESE Henri
LAFFITTE Alain
SIMONIN Jean-François
VIGNASSE-OUERBOU Jean-Michel

<p>Signature du Maire</p>   <p>BIROU Daniel</p>	<p>Signature du secrétaire de séance</p>  <p>CHALMET Marie</p>
---	---